# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2023

## FUSION DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS D'EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PRODUCTEURS DE PAPIER (676) - (N° 763)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

# **AMENDEMENT**

N º 19

présenté par M. Brosse et Mme Meynier-Millefert

-----

#### **TITRE**

Compléter le titre de la proposition de loi par les mots :

« et amplification des encarts publicitaires destinés à informer le public sur la transition écologique »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet intitulé vise à prendre en compte les deux enjeux soulevés par cette proposition de loi : d'une part, la fusion des filières REP emballages ménagers et papier et, d'autre part, l'évolution des attentes eu égard aux entreprises de presse.